COMMUNE DE BATS

DELIBERATION Nº 2022/20

Séance du 2 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents: 8

Votants: 8

Objet : Lotissement communale de Lahitte – Choix de l'entreprise lot 1

L'An Deux Mille Vingt Deux, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25/05/2022

<u>Présents</u> : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard

DUYTSCHE, Joel VIDOT, Karine LESPIAU et Laurent DUMARTIN

Absent excusé: Marc DABESCAT

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1,

VU la délibération du 27 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal et notamment l'article 1-4 concernant le passage des marchés ;

VU l'arrêté en date du 21 décembre 2018 accordant le Permis d'Aménager du Lotissement communal de 9 lots,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 février 2022 pour le lot 1 – Terrassement, eaux pluviales, voirie ;

Considérant que plusieurs entreprises ont remis des offres recevables dans le délai imparti ; Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre, le Cabinet Bemogé ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché du lot 1 Terrassement, eaux pluviales, voirie à l'entreprise Route Ouvrière Aturine – 4211 Rte du Saint-Jean – 40800 DUHORT-BACHEN ;
- Charge Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

